

COMMUNE DE SORBIERS

2024-17

DEL 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 7 février 2024 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 1^{er} février 2024

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCHOUSE – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Julien BONNETON – Sarah VALLUCHE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM. Mireille GILBERTAS - Jocelyne GAGNAL-PIZOT - Adeline DELMAS - Xavier MULLER

PROCURATIONS : Mme Mireille GILBERTAS à Mme Monique JOASSARD
Mme Jocelyne GAGNAL-PIZOT à M. Julien BONNETON
Mme Adeline DELMAS à Mme Sarah VALLUCHE
M. Xavier MULLER à M. Eric GALLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES-MARCHES PUBLICS : CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC CAP MUSIQUE

Par délibération du 9 février 2022, une convention triennale a été signée avec l'association Cap musique. Dans le cadre de cette convention, Nadine SAURA propose d'autoriser Madame la Maire à signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens. Celle-ci vient préciser pour 2024 le détail de la subvention qui sera versée à l'association pour l'année scolaire 2023-2024 dans le cadre de ses activités d'école de musique.

L'association s'engage, en contrepartie du versement de cette subvention, à développer une activité d'enseignement de la musique. Elle s'engage également à réaliser des interventions auprès des classes élémentaires publiques de la commune, ces animations musicales faisant l'objet d'une facturation spécifique, au tarif heure année de 2 061 € pour l'année scolaire 2023-2024.

Le montant total de la subvention pour 2024 s'élève à 45 265 €. Elle sera versée en deux parts :

- 30 265 € au mois de mars 2024
- 15 000 € au mois de septembre 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la délibération n°2022-016 du 9 février 2022 portant approbation de la convention triennale avec Cap Musique,

Vu le projet de convention joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2024 avec Cap Musique,
- **AUTORISE** Madame la Maire à la signer

ADOPTE PAR	POUR	: 19
	CONTRE	: 4
	ABSTENTIONS	: 6

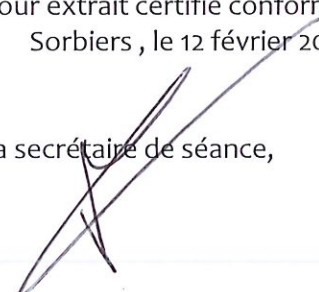
La Maire,



Marie-Christine THIVANT

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 12 février 2024

La secrétaire de séance,



Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.